# La Chambre critique la loi de huit heures

#### Des députés socialistes ont défendu la cause ouvrière

L'ordre du jour de la Chambre appelait hier la discussion des interpellations sur l'application de la loi de huit heures.

Le lieutenant-colonel JOSSE, préconisant le système des dérogations, réclama la liberté du travail par l'accord des mployées et des employeurs. L'orateur soutint que la stricte application des huit heures avait causé l'augmentation du prix de la houille et, parlant, de tous les produits indústriels, l'accroissement du déficit des Compagnies de transport et la hausse continue du fret dans le marine narchande.

dans le marine narchande. I Notre infériorité dans la . tte économi-que, affirma-t-il, provient de ce que la France est seule à appliquer la loi de huit

EVRARD, BARTHE et Ernest LAFONT donnèrent fréquemment la réplique au lieu-tenant-colonel Josse, et prirent en main la

cause ouvrière. La suite de la discussion a été renvoyée à vendredi prochain.

### Les crédits budgétaires de l'exercice 1921

La discussion de l'interpellation fut interrompue pour l'examen immédiat du projet de loi ouvrant et annulant certains crédits sur l'exercec 1921, retour du Sénat, Le rapporteur exposa que le Sénat avait opéré des rédustions sur plusieurs chapitres concernant les comptes spéciaux de la ma-rine marchande.

Après discussion, la Chambre voulut s'en tenir à son texte primitif et le projet ainsi modifié, fut renvoyé au Sénat.

### La Réforme de l'Enseignement

La Chambre, continuant la discussion relative à la réforme de l'enseignement, a entendu, au cours de la séance d' matin, an discours de M. Georgee LEYGUES qui, reconnaissant la nécessité des humanités gréco-latines pour un petit nombre, préco-lise une instruction vraiment moderne pour la masse des citoyens.

La suite du débat a été renvoyée à jeudi matin.

### La Liquidation des Stocks

'Au début de cette séance, la Chambre avait adopté un projet permettant l'ouverture de crédits sur l'exercice 1922 pour la liquidation des stocks.

"Tous les camps, déclara M. André PAI-BANT, ont d'ailleurs été vendus, cauf deux, pour la vente desquels des négociations sont en cours.

### Les crédits pour l'armée du Levant

La Chambre adopta, dans la nuit, les créits pour l'armée du Levant, ramenés par Sénat à 100 millions.

### Le vote des crédits sur l'exercice 1921

'Le projet de crédits sur l'exercice 1921, après avoir été modifié successivement par la Chambre et par le Sénat, fut enfin adopté par la Chambre. Séance mardi matin.

# POUR LES SINISTRÉS LES BONS POUR CESSION IMPUTABLES SUR DOMMAGES DE GUERRE

Par une circulaire, M. le Ministre des Régions Libérées a arrêté en ce qui concerne la délivrance et l'exécution des bons pour cession, les dispositions suivantes sur les quelles nous appelons l'attention des sinistrés.

nistrés.

1. Bens pour cessien imputables sur dommages immobiliers. — Les bons pour cessions imputables sur indemnités dues pour domnages imobiliers, seront délivrés exclusivement aux sinistrés qui, l'é justifieront d'un commencement de remploi immobilier conforme à la loi, ou fourniront des indications précises sur les dispositions qu'ils se propo sent de prendre en vue du remploi ; 2º, s'en-gaueront, en outre, a utiliser pour leur remploi immobilier les matériaux ou objets cédés.

Il sera délivré d'autres bons, après le pre mier, que s'il est constaté que l'engagemen souscrit a été rempli.

Bouscrit a été rempil.

Il pourra être tout d'abord délivré des bons pour cession jusqu'à concurrence du double du montant de la perte suble, déduction faite des avances consenties. Puis, lorsque le sinistré aura jusutié du rempioi de la valeur bominale de bons ainsi émis, il pourra, par tranches successives, et sur justification de rempioi de la valeur de la tranche précédente obtenir des bons pour cession représentant chaque fois au maximum le quart de la valeur du solde disponible de son compte.

Cette opération pourra être répétée dans les Cette opération pourra être répétée dans les

Cette opération pourra être répétée dans les mêmes conditions jusqu'au moment où le soi-de disponible sera devenu égal ou inférieur à 59,000 francs. Le bon pour cession pourra alors être delivré pour la totalité de ce soide

II. Bons pour oession imputables sur dem mages mobiliers. — Les bons pour cession imputables sur indemntés dues pour domma ges mobiliers seront délivrés aux sinistrés sans que ceux-ci alent à souscrire aucun en gagement, et jusqu'à concurrence de la tota lité de l'indemntés.

nte de l'indemnité.

Lorsqu'il s'agira d'indemnités mobilières
Industrielles, commerciales ou agricoles,
visées aux allées 1, 2e 1 au acrome 4
de la loi du 17 avril 1918, les
alletrés devront justifier d'une reprise de
l'exploitation.

sinistrés devront justifier d'une reprise de l'exploitation.

III. Dispesitions générales. Les dispositions qui précèdent doivent être appliquées lorsque l'indemnité a été définitivement fixée. Avant évaluation définitive des dommages. Il pourra être élivré des bons pour cession, scus déduction des avances antérieurement conseities, jusqu'à ce jour cesseront él'trevalables à partir du 15 juillet prochain; ceux qui resteront en circulation à cette date heront renvoyée à la Préfecture, qui retra leurs titulaires d'une somme égale à leur montant nominai ou au soide disponible s'ils ont été en partie utilisés.

Il ne sera plus délivré désormais que des bons conformes aux modèles annexés à la circulaire. Ces bons utilisés dans le délai de trois mois, à dater du jour de leur émission.

Il est formellement rappelé que le transfert ou la délégation sous quelque forme que ce soit des bons pour cession, demeurant rigoureusement interdits et, que seuls, pourront être recrédités les titulaires originaires, sur remise de leurs bons.

# L'automobile d'un Donaisien

### a écrasé une Boulonnaise

Boulogne, 30 juin. — Ce matin, à sept heures, sur la route de Boulogne à Con-dette, l'automobile d'un industriel de Douai a heppé au pessage Mme Lacour, qui a été luée sur le coup.

### Le temps d'aujourd'hui NUAGES, ECLAIRCIES, ONDEES

Région Nord, vents faibles ou modérés lu section Quest. Clel nuageux ou très nua-geux. Eclaircies; rares ondées; température sens changement important. Le minimum de température sera d'environ 11°.

# Le Sénat modifie les Taxes des P. T. T.

### Nous aurons prochainement les cartes postales à 10 centimes

Au cours de la seance du matin, le Sénat a adopté définitivement le projet, retour de la Chambre, et modifiant certaines taxes postales, télégraphiques et téléphoniques. En conséquence, nous aurons prochaine-ment la carte postale à 10 centimes.

### Ouverture et Annulation de crédits

La Haute Assemblée discuta ensuite le projet adopté par la Chambre et portant ouverture et annuelation de crédits sur l'exercice 1921: 1. au titre des budgets ordinaire et extraordinaire; 2. au titre du budget des dépenses recouvrables.

### La prorogation du régime des bouilleurs de crû

Aux termes de l'article 14 du projet ci-dessus, le privilège des bouilleurs de crà devait être prorogé jusqu'au 30 septembre 1924. M. Jeanneney fit adopter un amende-ment qui limite ce privilège au 31 décem-bre 1922. L'ensemble du projet fut adopté au début de la séance de l'après-midi.

### Les Crédits pour l'armée du Levant

La Chambre a voté dernièrement 107 milions pour notre armée du Levant. MM. Léon PERRIER et Victor BERARD demandèrent le rapatriement de nos troupes et s'élevèrent contre les gaspillages et les matversations commis en Syrie.

M. POINCARE fit valoir que les crédits président demandée que pour que tre moit.

M. POINCARE it vanoir que les creatis n'étaient demandés que pour quatre m'is et s'efforça de prouver la nécessité qu'avait la Francé de conserver des forces suffissantes tant que notre mandat en Syrie ne serait pas ratifié par la S. D. N. et tant que la paix ne serait pas conclue entre Grecs et

furcs. Le rapporteur demandait une réduction de 11 millions sur les 107 votés par la de 11 millions sur les 107 votés par la Chambre. Le Sénat se rallia finalement au chiffre de 100 millions proposé par M. MAGINOT.

### Le vote des crédits sur l'exercice 1921

Le projet, voté par le Sénat et modifié par la Chambre, qui s'en tient à son texte primitif en ce qui concerne la marine mar-chande, a été définitivement voté par le Sénat.

## Jugements intéressants pour les locataires

LA PARTICIPATION AUX CHARGES

LA PARTICIPATION AUX CHARGES
Paris, 30 juin. — Le tribunal civil, jugeant en chambre du conseil, a décidé, cet aprèsmidi, que la participation aux contributions, charges et entretiens des immeubles imposée par la loi du 21 mars 1922 aux locataires appelés à bénéficier des prorogations accordées par les lois antérieures aux les loyers, n'était due que pour la durée de la prorogation. Il s'agissait d'une demande en paiement introuuite par une propriétaire contre sa locataire, dont le bail n'expirera que le 2 janvier 1925 et dont la prorogation ne commencera qu'à cette date. Ce n'est qu'à ce moment que la locataire devra contribuer pour sa part à l'augmentation des impôts et charges grevant l'immeuble.

A PROPOS D'UNE DÉSAFFECTATION

### A PROPOS D'UNE DESAFFECTATION

Dans son audience de jeudi, le tribunal de simple police des cantons de Maubeuge, a eu à examiner une affaire de désaffectation d'immeuble, exécutée par le sieur Fontaine Victor, à Sous-le-Bois-Maubeuge.
Celui-ci avait, dans le but d'agrandir son pagasir mis en demuna son locatoire, la

Celui-ci avait, dans le but d'agrandir son magasin, mis en demeure son locataire, le sieur Cornu Emile, habitant l'immeuble contigu d'avoir à le quitter. Après le déart de Cornu vers le 15 avril dernier, Fonteine avait pris possession du logement ainsi vacant et avait agrandi, en l'occupant en partie, son magasin d'épicerie. Ce fait constituent une violation de la loi du 31 mars 1922, et plainte ayant été portée, l'affaire, appelée une première fois à l'audience du 23 juin, vient d'être définitivement solutionnée.

M Parsy commissaire de police, rem-

ment solutionnée.

M. Parsy, commissaire de police, remplissant le rêle du ministère public, a résumé les circonstances de la contravention,
démontré qu'elle tombait nettement sur la
violation formelle de la loi et réclame le
maximum de l'amende.

maximum de l'amende.

Quatre témoins, dont l'ancien occupant, ont été entendus. Leurs témoignages ont confirmé l'enquête qui avait eu lleu.

M° Vinois, avocat du barreau d'Avesnes, s'est présenté comme partie civile, au nom de la Fédération des Localaires de France et des Colonies. Sa plaidoirie, très documentée, a confirmé pleinement les conclusions du ministère public.

Dans un jugement longuement motivé, M. Gleize, juge de paix des cantons de Maubeuge, a condamné M. Fontaine à 3 francs d'amende et à la résifiectation des lieux dans un délait de 15 jours. La partie civile a obtenu 200 francs de dommages-intérêts. Ce jugement est certainement le premier a obtenu 200 francs de dommages-intérôls. Ce lugement est certainement le premier rendu en pareille matière.

### An Congrès des Amicales de la police de France

Ce fut hier, au Congrès des Amicales de la Police de France à Lille une journée tout entière consacrée au travail des Commis-

rible nouvelle.

Ce malheur qui met en deuil deux familles de Lille, s'est produite hier soir, exactement à 8 h. 05, au pont dit « des Planches »— ou « des planques » comme on dit à Santes.

—Ce pont est d'ailleurs une passerelle provisoire installée en des conditions un peu primitives sur la Deule, avant d'arriver au bac de la condition de la cond entiere consistre au visions.
L'Impôt sur les salaires les Conseils de discipline, la vérification de la comptabilité etc., autant de questions qui intéressent «a Congressistes et qui furent examinées et discutées.

Congressiates of the discutées.

Il a été également procédé à l'élection du Comité fédéral, lequel doit comprendre au total 18 membres, dont 6 doivent être élus parmi les délégués provinciaux.

Aujourd'hui, lecture des vœux adoptés au cours du Congrès, sera donnée, puis ce sera a cluture.

cours du Congrès, sera donnée, puis ce sera la clôture. Le soir à 20 h. un banquet réunira à l'Hô-tel Maréchal, les Congressistes et leurs invités.

### Un condamné à mort a été... révolvérisé

Marseille, 30 juin. — Un jeune homme de 26 ans. Auguste Moulet, qui exploitait avec son père un magasin de grillageur, rue des Précheuds et qui avait à la suite de dissentiments intimes, quitter ce commerce, a tiré cinq coups de revolver eur un employé de la maison, Gustave Antomarchi. à qui il attribuait sa disgrâce Ce dernier a été grièvement blessé. L'enquête de la police a établi qu'Antomarchi était déserteur, plusieurs lois c. ndamné a mort par contumace et qu'il avait été recélé par les époux Moulet. Le fils Moulet a été arrêté.

# Le Démantèlement de Condé

La Municipalité en recherche la réalisation D'importants travaux commenceront prochainement

Vieitle question ! Très vieille question !
Les jeunes en ont toujours entenda parler, Les vieux craignaient bien de n'en voir jamais la solution.
Dès leur arrivée à l'Hôtel de Ville, en 1920, les socialistes en poursuivirent très activement l'étude.
Leurs efforts sont aujourd'hul couronnés d'un plein succès. Le démantèlement va enfin entrer dans se première phase de réalisation.
Nous sommes allés demander au citoyen pierre Delecourt, meire de Condé, queloues en les des la condés queloues en les des la conde de la co

lisation.

Nous sommes allés demander au citoyen
Pierre Delcourt, maire de Condé, quelques
renseignements sur cette question qui inté-

Plusieurs établissements industriels sé-raient venus s'y établir et dès 1901 un archi-tecte de Lille sollicitait l'acquisition l'an terrain d'une superficie de 15 à 20,000 mè-tres enrés pour y installer une fannerie. Aucune suite ne fut donnée à cette de-mande.

### La place est déclassée depuis 1901

Depuis longtemps déjà, Condé n'est plus appelée à jouer aucun rôle au point de vue de la défense nationale.



LES REMPARTS DE CONDE

resse au plus haut point ses concitoyens et dont dépend l'avenir de la vieille cité, recro-quevillée dans sa ceinture trop étroite de remparts. Et tout d'abord, quelques notes histori-ques pour les ameteurs de souvenirs.

### La Punition du Roi

« A la suite de combats malheureux, en 1676, nous dit Delcourt, la ville de Condé se rendit à merci à Louis XIV. Nos ancètres durent subir « le fait du Prince », et furent contraints d'abandonner à leur nouveau mat-tre, sans pouvoir obtenir aucune indemnité, les terrains sur lesquels Vauban éleva ses fortifications.

fortifications.

Lorsque notre ville sera remise en possession de tout son territoire, elle ne recevra donc que la juste réparation du dommage que lui causa le roi!

Dans le cahier de doléances qu'ils présentèrent en 1789, les habitants de Condé de caradhard d'villeurs cue a les tarrestes.

tèrent en 1789, les habitants de Condé de mandèrent d'ailleurs que « les terrains pris par l'autorité militaire pour les forti-fications de Condé, soient payés par le gou-vernement ». On trouve donc là la preuve qu'aucune ind unité ne fut jamais ac-

cordée.

La punition infligée par le roi devait être
plus lourde encore, si l'on en croit certains

Occuments.

Vauban, lors de la construction des fortifications, présents un projet dans lequel la Ville devait ét e complètement entourée par l'Escaut.Des difficultés considérables étaient

truire les avectues de la constantes.
Celles-ci, certes, présentent, en certains endroits du moins, un assez vif intérêt. Elles offrent d'agréables promenades, qui devront d'ailleurs être conservées et aménagées, mais qui pourra estimer le préjudice considérable qu'elles ont fait subir à notre région.

# L'avenir économique

Elles sont cause que Condé est restée un 11ôt pauvre, au milieu d'une région industrielle particulièrement riehe. Et pourtant sa situation exceptionnelle au confluent du canal de Mons et de l'Escaut, ainsi que sa proximíté de la Belgique, des Houillères du Borinage, auraient pu lui assurer le plus grand développement.

Hier soir, assez tardivement dans la nuit, une nouvelle tragique en sa briéveté alarmante, nous parvenait. Une voiture avait été précipitée dans le canal de la Deule à Santes, plusieurs personnes étaient noyées.

La nouvelle, malheureusement était exacte, Rendus rapidement sur les lieux, nous avions tant à la gendarmerie d'Haubourdin que sur les rives du canal, la confirmation de l'horrible nouvelle.

Voici dans quelles conditions cette catastro-phe qui coûte la vie à deux personnes s'est produite. Le drame au pont "des Planques"

En 1896, les Condéens réclamèrent, par me pétition, le déclassement de leur ville. J'ai pu retrouver, nous dit Delcourt, une lettre du sous-chef d'Etat-Major général c'e l'armée d'alors, accusant réception de la pétition qui lui avait été transmise. Il écrit : « Lorsque la question de déclassement de Condé sera portée devant le Conseil supérieur de la Guetre, elle sera, n'en doutez pas, examinée avec toute l'attention que comportent des intérêts particuliers d'une réelle importance, et il sera tenu compte des avantages que pourrait offrir le démantèlement de la place au point de vue du développement ultérieur d'une ville placée, comme vous le faites justement remarcée, comme vous le faites justement remarcée. cée, comme vous le faites justement remar-quer dans une très heureuse situation com-

mercialé ». La place fut déclassée aux termes de la loi du 6 juillet 1901 et d'après l'article 6 de celle-ci les fortifications cessèrent de

de celle-ci les fortifications cesserent de porter servitude.

Depuis lors, la question de démantèlement était classée... et si certains estiment l'expression źrop peu aimable, nous dirons qu'elle était restée à l'étude... sans résultrt. Quelques réunions mixtes des représentants du Ministère des Travaux publics ou de la Guerre se tinrent à des intervalles de plusieurs années sans qu'il en sortit sucune résolution.

ésolution. L'aiguillon manquait !! En mars 1920, la Municipalité socialiste eprenait l'étude de cette question sur des

eprenait l'étude de constant de solutions asses nouvelles. Et, quelques mois plus tard, les solutions ttendues depuis vingt années (!) \*taient

enfin obtenues !

Un plan méthodique fut élaboré. Il entrera en application dans quelques semai-

### UNE GRÈVE DE METALLURGISTES EST TERMINÉE A JEUMONT

La grève des établissements de fonderie Fontaine, de Jeumont, est terminée. Ce mouvement avait été décidé par le personnel, le fer juin, à la suite de l'annonce faite aux ouvriers, qu'une diminution de salaires serait effectuée: 1. de 5 p. c. pour les ouvriers étharbeurs et fondgurs; 2. de 10 p. c. pour les ouvriers mouleurs.

A la suite d'une entrevue provoquée par M. Peypoudat, inspecteur départemental du travail, il a été convenu que cette diminution serait réduite de moitié et mise en vigueur à partir du 1er juillet.

Le travail a repris dans ces conditions.

Seule, une vieille femme qui passait par la, et un bateller, furent les témoins horrifiés de cette scène tragique.

Le sauvetage

Vile, le bateller accourut. Avec une gaffe habilement manoeuvrée, il parvint à accrocher la robe de la jeune Mine Dubois, et à ramener le corps sur le berge.

Ce ne fut, hélas que une demie heure plus tard que les corps de M. Charles Dubois et de sa belle-mère, Mine Deminck, purent être retitrés.

Deux morts La jeune femme réclame sans cesse son mari et sa mère que l'on n'a pu malheureu-sement rappeler à la vie et dont on lui a caché le décès.

caché le décès.

La gendarmerie d'Haubourdin fit égalemant prévenir la famille des victimes. Le beau-fils de Mme Deminck et le cousin de M. Charles Dubbis, qui demeurent aussi rue d'austerlitz, arrivèrent sur les lieux à 10 heures du soir et reconurent les corps qui avaient été transportés dans un baraquement, près du canal. Leur douleur fait neine à voir

Un attelage est tombé dans le canal à Santes

Un boucher lillois a été noyé ainsi que sa belle-mère. - Sa femme survivra peut-être

# d'une jeune mère

Elle brisa à coups de poing le crane de son nouveau-né

Le crime horrible

Caen, 30 juin. — Une jeune femme de Saint-Pierre-la-Vieille, Mme Pinel, a tué son enfant nouveau-né en lui brisant le crane à

coups de poing.

Séparée de son mari, la femme Pinel vivait en concubi age avec un sieur Lebailly, chez. lequel elle était employée. Tous deux ont été arrêtés.

### AU CONGRÈS DE LA C. G. T. UNITAIRE

MONMOUSSEAU A DÉFENDU L'AUTONOMIE DES INTERNATIONALES

MONNOUSSEAU A DÉFENDU
L'AUTONOMIE DES INTERNATIONALES
Saint-Etienne, 30 juin. — A la séance de ce
matin, de la C. G. T. U., on reprit la discussion sur l'orientation syndicale et Monmousseau, secrétaire des Syndicals de la
Scine Unitaire, donna lecture d'une modification à sa résolution, qui fait des réserves
sur la liaison organique des syndicats avec
Mossou. Elle est ainsi conque :

« Le Congrès, condamnant toute idée de
création d'une Internationale Syndicale,
adhère à l'Internationale Syndicale de Moscou, à condition expresse que les statuts et
les résolutions respectent nationalement
l'autonomie du syndicalisme français. Il demande à Moscou de bien vouloir les modifier
dans ce sens dans le plus bref délai, afin
que la situation du syndicalisme français
soit enfin régularisée.

« Résolument partisan de l'autonomie de
l'Internationale communiste, it
mandate se. délégués pour défendre au
sein du deuxième Congrès, le principe de
cette autonomie et pour voter contre l'application de l'art. Il des statuts de l'Internationale Syndicale Rouge, de la suppression
de la liaison organique.

« Le Congrès server que le deuxième Con-

tionale Syndicale Rouge, de la suppression de la lisision organique.

« Le Congrès espère que le deuxième Congrès de l'Internationale Syndicale lui donnera pleine satisfaction et décide qu'au cas où satisfaction ne lui serait pas donnée, de consulter à nouveau les syndicats avant de prendre toute décision ».

Plusieurs délégués vinrent encore parler en faveur ou contre la résolution de Monmousseau, pais la discussion fut close.

Le vote sur les motions a été renvoyé à l'après-midi.

#### LA MORT DE GRIFFLEHIES

Avant de lever la séance, le président an-nonce le décès de Griffuehles, ancien secré-taire général de la Confédération du Tra-

## COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

# L'Assassinat d'une Rentière à Arras

Coupleux, l'assassin, ira au hagne pour toujours

Nos lecteurs se souviennent da ce crime horrible qui se déroula à Arras, dans la solrée du 22 décembre 1921, dans la maison portant le numéro 9 de la place Saint-Etienne: Une rentière Agée de 68 ans, Mme veuve Suaton, avait été tuée à coups de hache et son cadavre avait été retrouvé gisant dans le couloir de la maison, par une locataire, Mile Saintpère Louise, qui, le matin, se disposait à sortir pour faire des emplettes en ville.

La victime avait reçu sur la tête cinq coups violents qui avaient déterminé plusieurs fractures du crâne — cela donne une idée de la férocité dont fit preuve le meurtrier — suivies, naturellement, d'hémorra jes abondantes.

Les plèces du rez-de-chaussée habitées par la victime offraient le désordre le plus complet un secrétaire était grand ouvert; le contenu était éparplilé sur le sol et un tirroir se trouvait sur le lit.

L'ARRESTATON DU SOUPÇONNÉ

# L'ARRESTATON DU SOUPCONNÉ

L'ARRESTATON DU SOUPCONNÉ

Il résultat des divers témoignages recueillis et des constatations faites que le crime avait du être commis entre 9 heures 15 et 10 heures 30, que son auteur n'ignorait ni la disposition des lieux, ni les habitudes de la maison et qu'il avait pu s'introduire aisément dans l'immeuble dont la porte sur rue était cependant toujours fermée.

Les soupçons ne tardèrent pas à se porter sur Coupleux Edouard, débardeur, qui sous le 100 de René Delannoy, avait été locataire de la veuve Suaton jusqu'au : premiers jours d'octobre 1921, date à laquelle il avait quitté la maison en emportant la clef de la porte d'entrée et les économies d'une jeune bonne. La veuve Suaton redoutant cet individu, avait cru devoir aviser la police. Coupleux qui était disparu d'Arras, y avait été de nouveau signalé du 21 au 23 décembre, vers midi.

Arrêté quelques jours après à Cambrai, et interrogé sur l'emploi de son temps dans les jours où le crime fût commis, il donna un alibi qui fût aussitôt controuvé et dut avouer qu'il était venu de Cambrai à Arras, le mercredi 21 décembre et qu'il y était demeuré jusqu'au vendredi 23, vers midi.

A cette dernière date, il était reparti pour Cambrai, où il était arrivé vers lé heures, à bicyclette, couvert de boue et exténué, déclarant, contrairement à la vérité, qu'il venait de Laon.

Lors de son arrestation, Coupleux, qui

Lors de son arrestation, Coupleux, qui semblait fort dépourvu d'argent avant le 21 décembre, date à laquelle il quitta Cambrai pour Arras et qui depuis son retour à Cam-para de la companie de la compa decembre, date a depuis son retour à Cam-pour Arras et qui depuis son retour à Cam-brai, le 23 décembre, au soir, avait fait de multiples dépenses, tenta de dissimuler une somme de 1.000 francs en billets de banque, renfermée dans une petite botte en bols. Il déclara que cet argent provenait d'un vol commis par lui peu de temps aupara-vant à Bar-le-Duc, puis plus tard, que cette somme était le produit de la vente d'un kilog de cocaine, qu'il aurait affectuée à Arras le jour du crime, à des personnes inconnues. Des passants dévoués allèrent immédiatement prévenir la zendarmerie d'Haubourdin. Le brigadier de gendarmerie d'A Dohain et le gendarme Ledoux se rendirent sur les fieux. Vite, ils envoyèrent quérir le docteur Capelle de Wavrin, qui, grâce, à des tractions rythmiques de la langue, parvint à faire-revenir à elle Mme Charles Dubois dont l'état inspire toujours, néanmoins, de très sérieuses inquiétudes.

### CHARGES ACCABLANTES

est toutefois résulté de l'information Il est toutefois résulté de l'information que l'accusé savait où la veuve Suaton placait son argent et qu'il avait formé depuis iongtemps le projet de s'en emparer, ainsi qu'il en avait fait part à une fille, la nommée Marthe Lepagneux.

La veuve Suaton possédait une certaine aisance et avait chez elle, le 23 décembre, de l'argent provenant du récent remboursement d'un prêt et du paiement de ses loyers.

L'analyse faite des taches existant sur le vêtement que portait Coupleux le jour du crime, a révélé que ces taches étaient du sang humain.

# ain.

Leur douleur fait neine à voir
D'après les derniers détails, recueills de la
houche de Mme Dubois, c'est d'un morceau
de journai que le vent faisait tourniver suie
le jeune poney aurait eu si grande frayeur.
La voiture est restée dans le canal, ainsi que
le cadavre du petit cheval.

Ce tragique accident qui coûte la vie à
deux personnes très connues à Lille, très estimées, fera aujourd'hui grande sensation.
Puisse une troisième mort ne pas être à déplorer. La Cour d'assises a condamné Coupleux aux travaux forcés à perpétuité.

# Des faux monnayeurs ont été arrêtés

Le Jury a trouvé excessives les peines à appliquer

Paris, 30 juin. — Devant la cour d'assises de la Seine comparaissaient, cet après-midi, un certain nombre de faux monnayeurs, accusés d'avoir fabriqué et émis de faux billets de vingt francs, pour 2.000 francs environ.

la cour. Voici le texte de ce vœu :

Voici le texte de ce vœu :

« Les jurés aux assises de la Seine, deuxième session de juin, se trouvant dans l'impossibilité de modérer les pénalités de la loi
contre la fabrication de la fausse monuaie,
votant de ce fait à contre-cœur l'acquittement des accusés, émettent le vœu que les
pouvoirs publics, qualifiés, proposent au
Parlement d'apporter d'urgence à la loi
toute modification susceptible de permettre
aux jurés d'agir à l'avenir, plus en conformité avec leurs sentiments de justice ».

### 

### Le plan soviétique de Reconstitution de la Russie

Il nécessite un crédit de 3 milliards 224 millions de roubles or

La Haye, 30 juin. — Les Russes ont fail connaître, cet après-midi, à la sous-commission des crédits, le plan soviétique de reconstruction de la Russie Litvinoff est venu comme il l'avait promis, avec une addition de chiffres considérable représentant les crédits dont la Russie a besoin pour les travaux les plus urgents, dans toutes les branches de l'activité nationale.

En ête du document, dont Litvinoff a donné lecture avant de le commenter, figure le maintien des crédits nécessaires dans les trois ans à venir jusqu'au ler jauvier 1926, pour la reconstruction de la Russie et qui se décomposent comme suit :

1. Transports, chemins de fer : 600 millions; transports par eau : 150 millions; navigation et ports : 60 millions ponts et chaussées, 90 millions; automobiles : 150 millions; total : 1 milliard 150 millions;

2. Agriculture : irrigations et drainage : 60 millions; semences et fermes modèles : 390 millions; semences et fermes modèles : 45 millions: tracteurs : 123 millions; felévarteurs et frigorfiques : 36 millions; total i

lions; engrais: 60 millions; chasses et pêche; 45 millions; tracteurs: 123 millions; dévateurs et frigorifiques: 36 millions; total f. 224 millions; a. Industrie: industrie textile: 105 millions; des fondaries: 20 millions; de fondaries: 20 millions;

3. Industrie: industrie textile: 105 millions; métallurgie et fonderies: 270 millions; pétroles: 30 millions; mines mines de charbon inclus: 75 millions; sucre: 15 millions; ravitaillement: 15 millions; sucre: 15 millions; ravitaillement: 15 millions; industries chimiques: 15 millions; industries chimiques: 15 millions; industries: 30 millions; total: 750 millions.
4. Crédits commerciaux: 300 millions; crédits bancaires: 200 millions; total: 500 millions.
Total géléral: 3.224 millions de roubles or. Après avoir lu ce document, Litvinoff l'a commenté.

# Les rebelles de Dublin

ont dû se rendre Dublin, 30 juin. — Les troupes rebelles qui continuaient de résister dans le Palaid de Justice (Four-Courts), ont hissé le dra-peau blanc à 16 heures et out capitulé à 16 heures 10. Cent-trente rebelles, précédés d'un prêtre, sont sortis des hâtiments qu'ils occupaient encore et se sont rendus.

# Les assassins du Ministre Rathenau sont arrêtés

Berlin, 30 juin. — On confirme que la solice berlinoise qui avait déjà arrêté un des issassins de M. Rathenan, vient de mettre a main sur les deux autres. Werner Techow a tout d'abord nié touté

participation au meurtre, puis il a finale-ment avoué. Son frère, qui a été aussi ar-rété, et lui s'accusaient mutuellement. Mais rété, et lui s'accusaient mutuellement. Mais lorsque leur mère parut devant eux, en présence des policiers, l'un des frères fondit en larmes et avoua que c'était lui qui avait conduit l'auto, mais il déclara qu'il croyait qu'il s'agissait seulement d'une simple promenade. A l'en croire, ce n'est que plus tard, lorsqu'il se trouva aux environs de la villa de M. Rathenau, qu'il eut le premier soupçon. « Cependant, dit-il, il était trop tard ». Les occupants de l'auto, ses deux amis et complices Voget (Kauer, l'auraient menacé de leurs a. mes s'il ne continuait pas à suivre l'automobile du ministre. L'accusé a suivre l'automobile du ministre. L'accuse prétend qu'il avait tro, peu d'argent sur lui pour fuir. S'il avait eu connaissance du service que ses amis lui demandaient, if se serait largement muni d'argent, a fin de pouvice que ses amis lui demandaient, if se se rait largement muni d'argent, afin de pou voir échapper aux recherches.
D'autre part, on signale l'arrestation de l'ingénieur Kauertz, employé dans une fabrique de Dusseldorf. Les « Nouvelles de Dusseldorf » discontinue de l'arrestation de l'arrestatio

brique de Disseldorf. Les « Nouvelles de Dusseldorf » disent savoir que Kauertz est soupçonné d'être l'assassin recherché par la police sous le nom de Kauer. Il était absent de Dusseldorf le jour du crime. En apprenant les résultals des recherches de la police, il aurait dit « Il est temps pour moi de disparaître ».

D'autre part, le chef de la police politique de Berlin, Welss, dit savoir que l'on a arrêté à Stettin, un nommé Werner Wens, comme complice des meurtriers. C'est un ancien officier de marine.

# Les Soviets ont acheté des fusils en Hollande

GE FAIT EST-IL EN RAPPORT AVEC LA DECOUVERTE DE LILLE Stockholm, 30. — Suivant le « Svenska Dag-bladet » la délégation soviétique de Stock-holm a négocié avec un consortium Suédoi l'achat de 500.000 fusits se trouvant en Hol-lands.

lande.

Commences à Stockholm les pourpariers ont continué à Berlin, mais malgré la signature du contrat les bolcheviks sont parvenus à transporter seulement de faibles stocks des fusils achetés.

La « Svenska Dagbladet établit une liaison éntre ces révélations et la récente découverie à la police de Lille et de Marseille d'armes datinées aux bolcheviks.